

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

CFVU**26 septembre 2025- URN****Décision n°CFVU-2025-80****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants***Règlement des études**

- Vu le règlement des études - Licence SPS, parcours Sciences infirmières

Approbation du règlement des études susmentionné

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve le règlement Licence SPS, parcours Sciences infirmières.

Fait à Rouen, le 17 octobre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERE



Règlement des études mention « Sciences Pour la Santé (SPS) » *parcours « Sciences infirmières »*



IFSI Bois-Guillaume (Croix-Rouge)	IFSI Dieppe	IFSI Evreux	IFSI Fécamp	IFSI Le Havre	IFSI Le Rouvray	IFSI Rouen
---	----------------	----------------	----------------	------------------	--------------------	---------------

Version Octobre 2025



UNIVERSITÉ
DE ROUEN
N O R M A N D I E

Table des matières

Introduction contextuelle et historique	3
<i>Historique de la constitution des groupes de travail</i>	<i>3</i>
<i>Trois principes de l'expérimentation :</i>	<i>4</i>
<i>Spécificités concernant le parcours « Sciences infirmières » (Sci)</i>	<i>4</i>
1. Présentation synthétique de la licence parcours Sciences infirmières proposée par l'Université Rouen Normandie dans le cadre de la Licence mention Sciences Pour la Santé (SPS)	5
2. Référents universitaires et référentes IFSI en charge du parcours.....	7
3. Organisation du parcours « Sciences infirmières »	8
3.1. Contenu de la Licence parcours Sciences infirmières (L « Sci »)	18
3.2. Principes généraux de validation et de compensation d'année pour la licence parcours Sciences infirmières	23
Annexes	26

Introduction contextuelle et historique

La création des licences Sciences pour la santé (SPS) et plus spécifiquement la licence **parcours Sciences infirmières** (UE optionnelles Biologie et Sciences de l'Homme et de la Société¹) s'inscrit dans le cadre des expérimentations nationales.

Cette expérimentation s'appuie sur :

- **L'arrêté du 9 septembre 2021** portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche :
Université de Rouen - Formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier -
Création d'un double cursus pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ».
Rentrée universitaire 2021-2022 – 5 ans
- L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ce dispositif est piloté conjointement par l'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie et par l'ensemble des directeurs des 7 IFSI de la Normandie orientale (subdivision Rouennaise) : IFSI de la Croix-Rouge Bois Guillaume, IFSI de Dieppe, IFSI d'Evreux, IFSI de Fécamp, IFSI du Havre, IFSI du Rouvray, et IFSI du CHU de Rouen. Ces parcours de formations s'adressent à l'ensemble des étudiants infirmiers inscrits dans l'un des IFSI nommés.

Le responsable universitaire des licences sciences pour la santé (SPS) est le Pr. Eric VERIN (eric.verin@univ-rouen.fr). Depuis, novembre 2023, Loïc MARTIN (Maître de conférences en sciences infirmières à l'UFR santé : loic.martin2@univ-rouen.fr) a repris la responsabilité de la licence parcours sciences infirmières.

Historique de la constitution des groupes de travail

Licence parcours sciences infirmières (Sci)

Deux groupes de travail ont été constitués pour construire les deux UE optionnelles.

- **SHS :**
 - Mme Nadia CHERCHEM, cadre de santé formateur, IFSI du CHU de Rouen, doctorante éthique et philosophie Université Gustave Eiffel, laboratoire : LIPHA
 - Mme Samantha GOUWY, cadre de santé formateur, IFSI du Havre, docteure en Sciences de l'Education et de la formation - Université de Lille, laboratoire CIREL
 - M. Arkadiusz KOSELA-MARECHAL, cadre de santé formateur, IFSI du Rouvray, docteur en Sciences du langage- linguistique : Laboratoire ERIAC Université de Rouen
 - Mme Sandrine VILLEMEONT, cadre de santé formateur, IFSI du Rouvray, doctorante en Sciences de l'Education et de la Formation, Université Rouen Normandie, laboratoire Cirnef
 - M. Joël LADNER, MCU-PH département d'épidémiologie, référent universitaire
- **Biologie :**
 - Mme Rachel MARION-LETTELIER : Professeur des Universités, co-responsable du master Biologie Santé à l'UFR Santé de Rouen, responsable pédagogique de l'option Biologie santé
 - Mme Fabienne BOUVRY : cadre de santé formateur à l'IFSI Croix-Rouge – Bois Guillaume
 - Mme Julie HUDE : cadre de santé formateur à l'IFSI de Fécamp
 - Mme Fabienne HEBERT : cadre de santé formateur à l'IFSI de Dieppe

¹ Sigle : SHS

- Mme Fabienne MEPLOND : cadre de santé formateur à l'IFSI de Fécamp
- Mme Pascale LE NORET : directrice à l'IFSI du CHU de Rouen Normandie

Trois principes de l'expérimentation :

- La structure de la formation menant au diplôme d'Etat est conservée selon l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Elle confère à l'étudiant une bidediplomation : d'une part, l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier, et d'autre part, l'obtention de la licence Sciences pour la santé parcours sciences infirmières (UE optionnelles Biologie ou SHS)
- L'impossibilité pour un étudiant d'obtenir le diplôme de licence, quel que soit le parcours suivi, s'il n'a pas obtenu le diplôme d'Etat d'infirmier.

Spécificités concernant le parcours « Sciences infirmières » (Sci)

Le parcours sciences infirmières s'adresse à l'ensemble des étudiants infirmiers des 7 IFSI **qui souhaitent suivre ce parcours** à partir de la 2^{ème} année. Les enseignements sont doublés pour satisfaire les rentrées de septembre et de février.

L'inscription des étudiants dans ce parcours est **volontaire**. Il demande un travail complémentaire au Diplôme d'Etat (D.E) estimé à 36 heures par semestre (24 h de cours et 12 h de temps de travail personnel, soit 12h de cours et 6 heure de TPG par matière : 2 par semestre).

Pour la licence parcours sciences infirmières, chaque étudiant infirmier dépose une candidature et est admis en parcours sciences infirmières après une phase de sélection. 50 places sont offertes sur chacune des UE optionnelles à raison de 30 places pour les promotions de septembre et 20 places pour les promotions de février (Pour les promotions de septembre, 60 places pour les 2 UE optionnelles et 40 pour les promotions de février)².

■ Information redoublement

Le redoublement d'une année de licence est possible. Cependant, l'étudiant sera en décalage avec son année de diplomation de D.E. Il devra alors procéder à une nouvelle inscription administrative et pédagogique après l'obtention de son D.E pour valider l'ensemble des matières de l'UE de la Licence Sciences infirmières.

■ Information sur le règlement des études et correspondance avec l'université³

Chaque étudiant inscrit dans ce parcours licence doit prendre connaissance de l'organisation de ce cursus pour satisfaire au mieux aux attendus, et ce dès la rentrée universitaire.

En dehors de la licence parcours sciences infirmières UE optionnelles Biologie et SHS, l'étudiant concerné par une fraude, tricherie, plagiat, comportement inadapté, etc. est soumis au règlement de l'IFSI dans lequel il effectue sa scolarité.

La correspondance avec l'université doit prioritairement se faire entre les secrétariats de chaque IFSI et la scolarité de l'UFR santé à l'adresse suivante : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr. Cependant, si un étudiant souhaite contacter directement l'université, la **correspondance doit obligatoirement être réalisée via la boîte mail universitaire personnelle de chaque étudiant** (@univ-rouen.fr). Toute autre messagerie ne sera pas prise en compte.

² Plus de détails dans la suite du règlement

³ Mise à disposition du règlement intérieur de l'université sur la plateforme collégium, espace sciences infirmières

1. Présentation synthétique de la licence parcours Sciences infirmières proposée par l'Université Rouen Normandie dans le cadre de la Licence mention Sciences Pour la Santé (SPS)

L'université Rouen Normandie (UFR santé) et les 7 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de la subdivision de Rouennaise ⁴ proposent différents parcours pour les licences mention Sciences Pour la Santé (SPS) dans le cadre d'une expérimentation en lien avec l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Cette expérimentation permet la création d'un double cursus pour la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé » à partir de la rentrée universitaire 2021-2022, pour une durée de 5 ans .

Cette expérimentation permet aux étudiants d'être inscrits sur la base du volontariat et sur sélection, dès le début du troisième semestre (2ème année), de suivre un nouveau parcours : **Licence parcours Sciences infirmières (L « Sci »)** (cf. schéma synthétique ci-dessous), qui intègre deux UE optionnelles : Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Biologie.

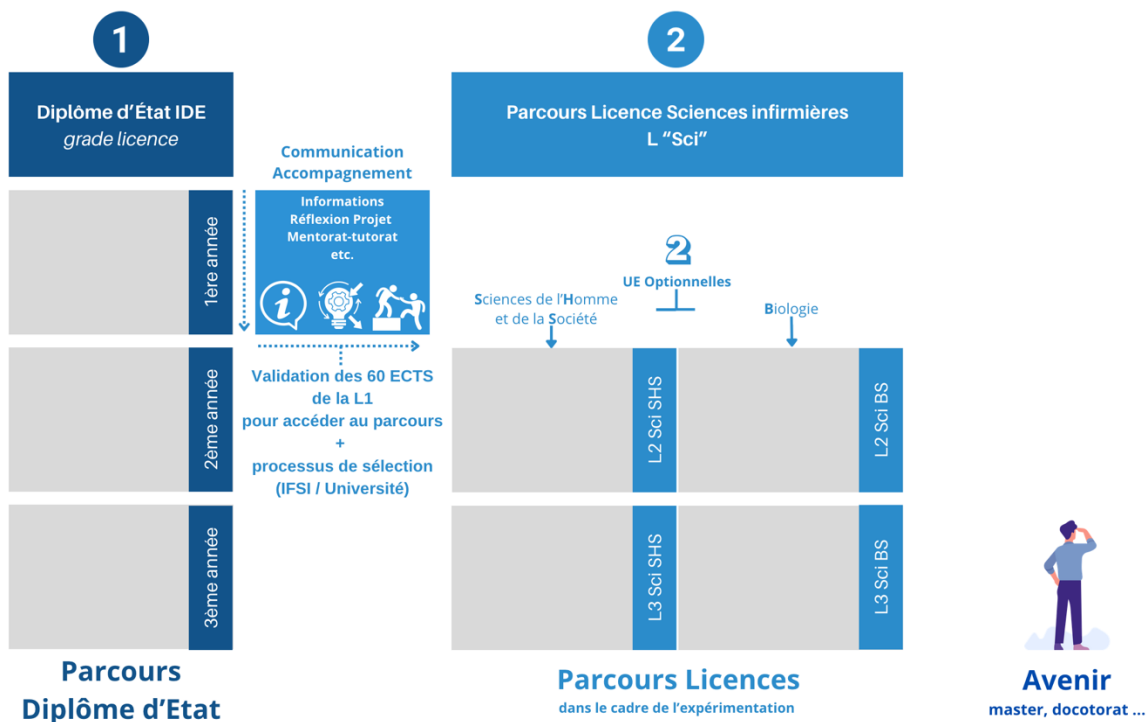
Pour y accéder, dans un premier temps, l'étudiant passe par un dépôt de candidature auprès de son responsable de suivi pédagogique et/ou de la direction de son IFSI de rattachement, et dans un second temps, par une nouvelle sélection auprès de l'université de Rouen Normandie (UFR santé).

Visualisation schématique de la Licence mention Sciences Pour la Santé avec le Parcours Sciences infirmières (Option Biologie Santé et Option Sciences de l'Homme et de la Société)

- 1- Les étudiants commencent leur première année de D.E. ⁵
- 2- Différentes informations et temps d'échanges et un processus d'accompagnement sont proposés concernant les étudiants intéressés par le parcours Sciences infirmières pendant la première année.
- 3- Un processus de sélection (au sein des IFSI et au sein de l'université) est réalisé en fin de semestre 2 pour les étudiants volontaires.
- 4- L'entrée en licence sciences infirmières se fait à partir de la deuxième année en utilisant les ECTS de la 1^{ère} année du DE et en s'appuyant sur le processus de sélection (IFSI/Université).

⁴ IFSI Croix-Rouge de Bois-Guillaume, IFSI Dieppe, IFSI Évreux, IFSI Fécamp, IFSI Le Havre, IFSI Le CH du Rouvray et IFSI Rouen

⁵ L'ensemble du déroulé de la licence sciences infirmières est détaillé plus loin dans le document



2. Référents universitaires et référentes IFSI en charge du parcours

Au niveau de l'UFR santé- Université Rouen Normandie

- **Universitaire :**
 - Mention Science Pour la Santé (SPS) - Éric VERIN, Professeur des universités de la faculté de médecine.
 - Parcours Licence Soins infirmiers et Licence Sciences infirmières : UE optionnelles Biologie ou Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) - Loïc MARTIN, Maître de conférences en Sciences infirmières, en collaboration avec les responsables des des UE optionnelle Biologie et SHS pour la licence parcours Sciences infirmières.
- **Administration /Scolarité**
 - Angéline MURRAY (responsable de la scolarité).
 - 1 référent administrative de la filière infirmière
 - Courriel générique : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr
- **Numérique et ingénierie pédagogique :**
 - 1 Ingénieur techno-pédagogique : Katell.adam@univ-rouen.fr

Au niveau des 7 IFSI

IFSI	Directrices-directeurs	Formateurs*	Promotion septembre ou février
Croix-Rouge Bois-Guillaume	Sébastien PRADELLE	*détails dans chaque Licence et chaque option	Février
Dieppe	Florence LEVASSEUR Adjointe : Florence Buron		Septembre
Évreux	Florence RAGUENES Adjointe : Stéphanie Zanon		Septembre
Fécamp	Jacqueline RENKES Adjointe : Isabelle Gaigne		Février
Le Havre	Catherine MARILLONNET Adointe : Fatiha Zeggai		Septembre
Le Rouvray	Carole LE STER Adjoint : Michael Costa		Février
Rouen	Pascale LE NORET Adjointes : Sabrina Desmarais et Karenne Caillebote		Septembre
			4 IFSI en septembre
			3 IFSI en février

***Pour l'UE optionnelle SHS : 4 formateurs enseignants chargés de la licence parcours sciences infirmières de l'option SHS :**

- Nadia Cherchem (IFSI CHU Rouen Normandie)
- Samantha Gouwy (IFSI Le Havre),
- Arkadiusz Kosélak-Maréchal (IFSI CHU Rouen Normandie)
- Sandrine Villemont (IFSI CH le Rouvray)

3. Organisation du parcours « Sciences infirmières »

Pour rappel, la validation de l'ensemble des ECTS de cette licence confère à l'étudiant une bi-diplomation : d'une part, l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier, et d'autre part, l'obtention de la mention licence Sciences pour la santé parcours Soins infirmiers.

Il est impossible d'obtenir le diplôme de licence sans avoir obtenu le diplôme d'État d'infirmier.

Inscription et communication concernant le parcours

► **Communication de la licence parcours Sciences infirmières, UE optionnelles Biologie et Sciences Humaines et Sociales (SHS)**

1. **En début de L1 ou pré-rentree**, le référent universitaire (L. MARTIN) de la licence parcours sciences infirmières, présente (de préférence en présentiel) de manière macroscopique le parcours, les options et l'intérêt de s'engager dans ce processus en appuyant son propos sur les sciences infirmières > *présence obligatoire des étudiants*
2. **En fin de semestre 1** : une session de type échanges, réponses aux questions en synchrone en visioconférence (et/ou séminaire sur site à l'UFR santé) est proposée par le référent universitaire (L. Martin) > *session facultative*
3. **En milieu d'année**, le référent de l'UE optionnelle Biologie (P. Le NORET avec M. COEFFIER) ainsi que les formateurs enseignants chargés de la licence parcours sciences infirmières de l'UE optionnelle SHS, se coordonnent pour présenter conjointement les 2 options (de préférence en présentiel) > *présence facultative des étudiants*
4. **En milieu de semestre 2**, Une dernière session en visioconférence (ou un mini-séminaire) est proposée par le référent universitaire (L. MARTIN) sur les perspectives d'évolution des masters, doctorats + échanges et conseils sur lettre de motivation, CV, projet d'étude et professionnel > *session facultative*
5. En sus, lors de la L1, des **communications régulières** (dates clés, etc.) sont proposées par le référent universitaire (L. MARTIN) sur la plateforme universitaire et conjointement adressée par courriel aux directeurs d'IFSI afin d'informer les étudiants et de faciliter le processus de sélection pour la licence parcours sciences infirmières.

Dates des différentes communications

Dates	Objectifs
Milieu de S1	Annoncer la date pour la session facultative (point N°2)
Milieu de S2	Annoncer la date pour la session facultative (point N°4) et la nécessité de constituer et d'adresser son dossier de candidature à son référent pédagogique et/ou directeur de l'IFSI

► **L'inscription des étudiants à la licence parcours Sciences infirmières est volontaire et sans surcoût pour l'étudiant. Elle est conditionnée :**

- 1) Dans un premier temps, par une pré-sélection réalisée par l'IFSI s'appuyant sur l'annexe I : entretien basé sur un CV et une lettre de motivation (Il est préférable pour

l'étudiant d'avoir la totalité des 60 ECTS⁶ pour prétendre à l'entrée en licence sciences infirmières).

- 2) Dans un second temps, suite à la réception des dossiers de candidature adressées par les IFSI au secrétariat du département paramédical, par une commission universitaire de sélection composée :

Constitution du jury
Responsable universitaire du parcours Licence Sciences infirmières (L. MARTIN) – président du jury
Administrateur du GCS Normandie ou son représentant (C. MARILLONNET)
Responsable universitaire de l'UE optionnelle Biologie ou son représentant (M. COEFFIER)
Responsable universitaire de l'UE optionnelle SHS ou son représentant (J. LADNER)
Représentant de la scolarité de l'UFR santé

Deux UE optionnelles sont proposées : « Biologie » et « Sciences de l'Homme et de la Société »

► Biologie

- Responsable universitaire – Professeur Moïse Coeffier
- Référent IFSI - Pascale Le Noret

Les formateurs correspondants d'IFSI sont les suivants :

IFSI	NOM	Coordonnées
Bois-Guillaume	Elodie Morin Florence Cassiau	elodie.morin@croix-rouge.fr florence.cassiau@croix-rouge.fr
Dieppe	Fabienne Hebert	FHebert2@ch-dieppe.fr
Fécamp	Isabelle Gaigne	Isabelle.gaigne@ch-fecamp.fr
Rouen	Pascale Le Noret	Pascale.le-noret@chu-rouen.fr
Le Havre	Samantha Gouwy	samantha.gouwy@ch-havre.fr
Évreux	Fabien Lesage Fabien Anne-Sophie Fernandez Ludivine Bernhart	fabien.lesage@ch-eureseine.fr anne-sophie.lepilleur@ch-eureseine.fr ludivine.bernhart@ch-eureseine.fr
Le Rouvray	Sandrine Villemont	Sandrine.VILLEMONT@ch-lerouvray.fr

► Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

- Responsable universitaire- Joël Ladner
- Enseignants chargés de la licence parcours sciences infirmières de l'UE optionnelle - Nadia Cherchem, Samantha Gouwy, Arkadiusz Koselak-Marechal et Sandrine Villemont

⁶ Les étudiants avec 58 à 59 ECTS peuvent malgré tout se présenter. Le jury appréciera la progression lors de la première année.

Les **formateurs enseignants chargés de la licence parcours sciences infirmières de l'UE optionnelle SHS** sont les suivants :

IFSI	NOM	Coordonnées
Le Havre	Samantha Gouwy	samantha.gouwy@ch-havre.fr
Rouen	Arkadiusz Koselak-Maréchal	A.Koselak-Marechal@chu-rouen.fr
Rouen	Nadia Cherchem	nadia.cherchem@chu-rouen.fr
Le Rouvray	Sandrine Villemont	Sandrine.VILLEMONT@ch-lerouvray.fr

Les **formateurs correspondants** au sein des autres IFSI sont les suivants :

IFSI	NOM	Coordonnées
Dieppe	Fabienne Hebert et Thibaut Renou	FHebert2@ch-dieppe.fr TRenou@ch-dieppe.fr
Fécamp	Isabelle Gaigne	isabelle.gaigne@ch-fecamp.fr
Bois-Guillaume	Elodie Morin Florence Cassiau	elodie.morin@croix-rouge.fr florence.cassiau@croix-rouge.fr
Évreux	Fabien Lesage Anne-Sophie Fernandez Ludivine Bernhart	fabien.lesage@ch-eureseine.fr anne-sophie.lepilleur@ch-eureseine.fr ludivine.bernhart@ch-eureseine.fr

Places disponibles

50 places sont disponibles sur **chacune des UE optionnelles (Sciences Humaines et Sociales – Biologie)** à raison de 30 places par an pour chaque UE optionnelle pour les promotions de septembre et 20 pour les promotions de février :

	Septembre	Février	
UE Optionnelles	Nombre de places	Nombre de places	
Sciences Humaines et Sociales	30	20	50
Biologie	30	20	50
Total des places	60	40	100

Cette répartition des étudiants infirmiers permet la constitution de groupes d'étudiants suffisants pour obtenir une dynamique pédagogique lors des travaux dirigés et de pérenniser la viabilité des options.

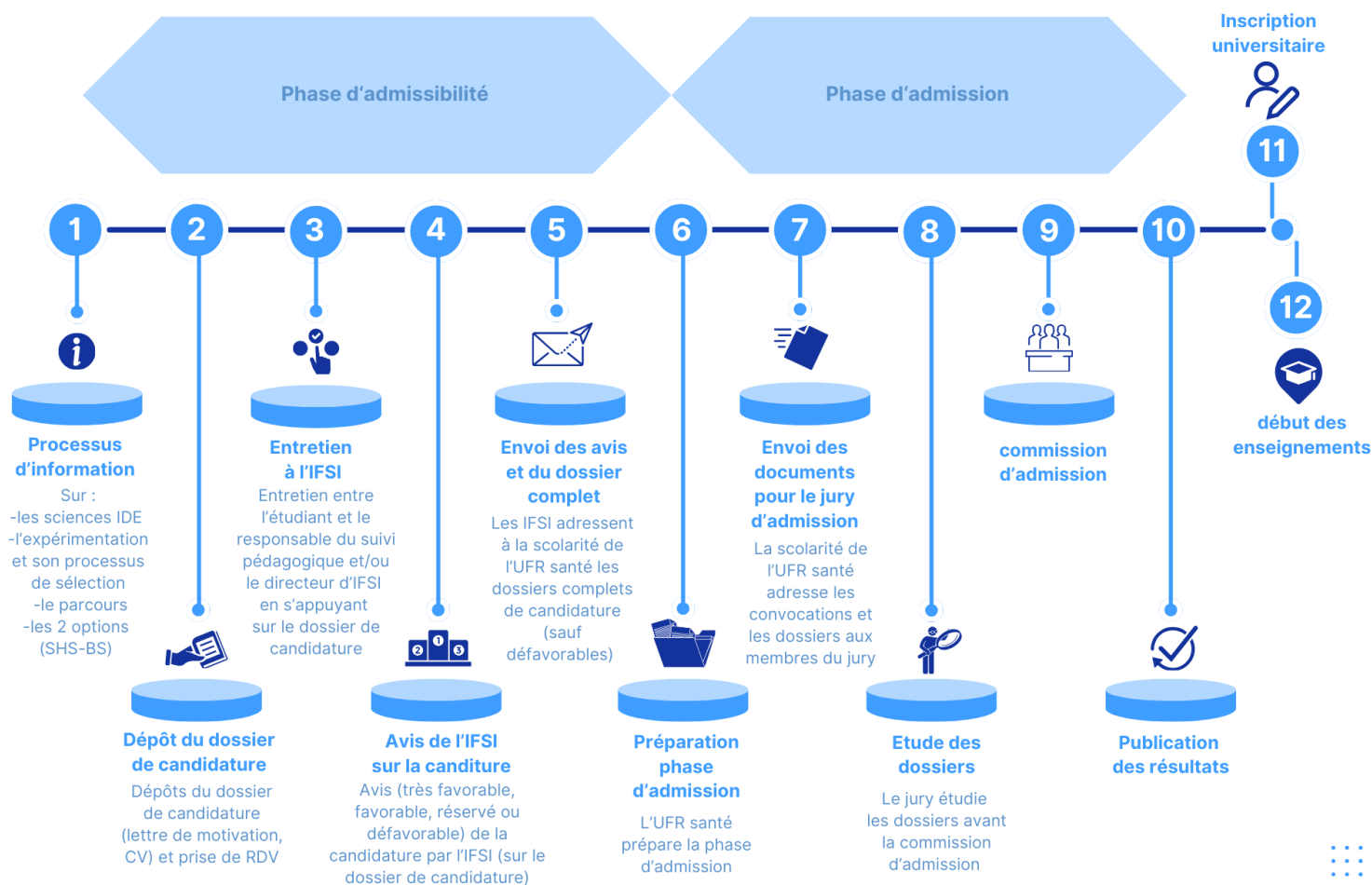
► L'inscription post-jury et engagement à suivre la formation

La première inscription se fait dans la semaine après l'annonce des résultats⁷. Tous les ans, en début de L2 et de L3, un contrat d'engagement est à signer (Annexe II). Il sera adressé par l'IFSI en un seul courriel avec l'ensemble des contrats d'engagement à la scolarité : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr

⁷ L'accès à la plateforme collégium se fait 24h après l'inscription.

Licence parcours Sciences infirmières

Process de sélection et d'inscription



Calendrier synthétique du parcours de sélection - Licence parcours Sciences infirmières

Calendrier « synthétique » du parcours de sélection Licence Sciences infirmières <i>illustration avec les dates des rentrées septembre 2024-février 2025 *</i>				
N°	Étapes du parcours de sélection	Qui ?	Date et périodes pour les promotions septembre	Date et périodes pour les promotions février*
1	Informations, communication et accompagnement sur le parcours sciences infirmières (plus de détail dans la partie inscription et communication)	Université + IFSI>étudiants	Du début de L1 au milieu de L2	Du début de L1 au milieu de L2
2	Dépôt du dossier de candidature (demande officielle+ CV et lettre de motivation)	Étudiants >IFSI	Autonomie de chaque IFSI dans l'organisation des points 2, 3 et 4	Autonomie de chaque IFSI dans l'organisation des points 2, 3 et 4
3	Lecture des dossiers et entretiens	Formateurs référents du suivi pédagogique IFSI + étudiants		
4	Avis après avoir compléter le dossier de candidature : • Très Favorable • Favorable • Réservé • Défavorable	Formateurs et directeurs (IFSI)		
Info	>CAC >Rentrée	IFSI	Vers le 29/08/2024 Le 02/09/2024	Vers le 05/02/2025 Le 10/02/2025
5	Envoi des dossiers par les IFSI pour la phase d'admission par courriel à la scolarité de l'UFR santé : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr	IFSI >Université	Entre le 25 et le 29 Aout 2024 au plus tard	Entre le 06 et 07 février 2025 au plus tard
6	Étape de préparation administrative à la phase d'admission	Université scolarité	02 septembre 2024	10 février 2025
7	Envoi des dossiers aux membres du jury (pour ceux en distanciel)	Université > aux membres du jury	03 septembre 2024	11 février 2025
8	Étude des dossiers	Université	Entre le 03 et le 05 septembre 2024	Entre le 11 et 12 février 2025
9	Commission d'admission	Université	06 septembre 2024 10h	13 février 2025
10	Publication des résultats de la commission d'admission et	Université > IFSI	09 septembre 2024	14 février 2025

	information des résultats auprès des étudiants	IFSI > étudiants		
11	Inscription à la licence Sciences infirmières <i>Proposer aux étudiants un document de synthèse et/ou un accompagnement sur l'environnement numérique de collégium santé et de la manière d'utiliser la plateforme de conférence Big Blue Botton.</i>	Étudiants > Université	11 septembre 2024	Entre le 17 et 18 février 2025
12	Début des enseignements**	Université + IFIS + Étudiants	16 septembre 2024	24 février 2025

 : autonomie des IFSI dans la gestion des étapes

*Ps : dates à adapter en fonction des vacances scolaires pour la promotion de février

**Ps : s'assurer de la compréhension de la bonne utilisation de BBB (visioconférence) et de la plateforme numérique collégium.

Détails des modalités et critères de sélection des étudiants - organisation du processus

Phase d'admissibilité

Etape N°1

			Septembre	Février
Étape 1	Informations, communication et accompagnement sur le parcours sciences infirmières (plus de détail dans la partie inscription et communication)	Université + IFSI>étudiant	Du début de L1 au milieu de L2	Du début de L1 au milieu de L2

Etape N°2

			Septembre	Février
Étape 2	Dépôt du dossier de candidature (demande officielle+ CV et lettre de motivation)	Étudiants >IFSI		

► Conditions pour candidater (cf : dossier de candidature – annexe 1)

Validation des 60 ECTS après la session 1 ou 2 de la première année D.E⁸.

► Process pour candidater

- Le dépôt de la candidature se fait par l'étudiant auprès du référent pédagogique. La candidature est composée :
 - Du respect des critères du dossier de candidature
 - d'une lettre de motivation (sans utiliser l'intelligence artificielle)
 - d'un CV

L'ensemble est envoyé par mail (au référent pédagogique au format PDF).

A considérer :

- l'étudiant peut candidater à chacune des deux options proposées
- le CV ne doit pas constituer le seul élément décisionnel dans l'avis rédigé par l'équipe pédagogique
- un étudiant non bachelier peut candidater

- Dans le même temps, l'étudiant sollicite un entretien auprès de son référent pédagogique

⁸ Certains dossiers avec 58 à 59/60 ECTS et un avis très favorable ou favorable de l'IFSI peuvent être adressés au jury

Etape N°3

			Septembre	Février
Étape 3	Lecture des dossiers et entretiens	Formateurs référents du suivi pédagogique IFSI + étudiants		

L'entretien avec l'étudiant se réalise par le référent pédagogique et/ou le directeur d'IFSI après la lecture de la lettre de motivation, du CV et de l'analyse des notes de semestre 1 et des notes du semestre 2 en sa possession.

Etape N°4

			Septembre	Février
Étape 4	Avis, après entretien, à poser sur le dossier de candidature : • Très Favorable • Favorable • Réservé • Défavorable	Formateurs et +/- directeurs (IFSI)		

A l'issue de l'entretien, le formulaire est complété conjointement par le directeur de l'IFSI et le référent pédagogique de l'étudiant pour la rédaction de l'avis motivé (Annexe I). En plus de remplir les critères identifiés, une appréciation est rédigée et précise un avis soit très favorable, soit favorable, soit réservé, soit défavorable.

4 types d'avis peuvent être formulés par les IFSI

1	2	3	4
Très favorable	Favorable	Réservé	défavorable
TF	F	R	D

Les candidatures défavorables ne sont pas adressées à l'université.

Si l'avis est défavorable

Si l'avis est défavorable, l'étudiant est reçu en entretien pour lui communiquer les détails de cette décision.

Dans le but d'analyser les candidatures non retenues :

> UE optionnelle SHS : le référent pédagogique communique le formulaire de demande de candidature à Sandrine Villemont : mail : Sandrine.villemont@ch-lerouvray.fr

> UE optionnelle Biologie : le référent pédagogique communique le formulaire de demande de candidature à Pascale Le Noret par mail : pascale.lenoret@chu-rouen.fr

Etape N°5

			Septembre	Février
Étape 5	Envoi des dossiers par les IFSI pour la phase d'admission par courriel à la scolarité de l'UFR santé : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr	IFSI > Université	Environ fin août	Environ fin de la 1 ^{ère} semaine de février

Si l'avis est très favorable, favorable ou réservé, le dossier complet (lettre de motivation, CV et formulaire de candidature complété + relevé des notes complet du semestre 1 et 2) est à envoyer à la scolarité de l'UFR santé de l'université Rouen Normandie à l'adresse suivante : secretariat.formparamed@univ-rouen.fr **Uniquement par les IFSI.**

Etape N°6

			Septembre	Février
Étape 6	Étape de préparation administrative à la phase d'admission	Université scolarité	Environ début septembre	Environ début de la 2 ^{ème} semaine de février

La gestion administrative de l'étape d'admission est assurée par la scolarité de l'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie.

Elle imprime et classe l'ensemble des dossiers par avis (très favorable, favorable et réservé).

Etape N°7

			Septembre	Février
Étape 7	Envoi des dossiers aux membres du jury (pour ceux en distanciel)	Université > aux membres du jury	Environ début septembre	Environ début de la 2 ^{ème} semaine de février

*Constitution du jury	
Responsable universitaire du parcours Licence Sciences infirmières (président du jury)	
Administrateur du GCS ex-haute-Normandie ou son représentant	
Responsable universitaire de l'UE optionnelle Biologie ou son représentant	
Responsable universitaire de l'UE optionnelle SHS ou son représentant	
Représentant de la scolarité de l'UFR santé	

1. La date de l'étude des dossiers est définie au début du semestre 2 par la scolarité de l'UFR santé en collaboration avec le référent Universitaire du parcours sciences infirmières et l'administrateur du GCS lors de la planification annuelle prévisionnelle.
2. La scolarité de l'UFR santé convoque les membres du jury par courriel.

3. La scolarité adresse par courriel à chacun des jurys (en distanciel) les dossiers de candidature de l'étudiant composé :

- du dossier de candidature de l'étudiant dont le CV, la lettre de motivation et le relevé de notes de la première année D.E.
- +/- un lien de connexion de la visioconférence pour les personnes ne pouvant pas se joindre physiquement à la commission d'admission.

Seuls les dossiers avec avis « très favorable », « favorable » et « réservé » sont étudiés et présentés à la commission.

Phase d'admission

Etape N°8

			Septembre	Février
Étape 8	Étude des dossiers	Université	Environ début septembre	Environ début de la 2 ^{ème} semaine de février

Etape N°9

			Septembre	Février
Étape 9	Commission d'admission	Université	Environ début septembre	Environ début de la 2 ^{ème} semaine de février

Après étude⁹ des dossiers classés par avis (très favorable, favorable et réservé), la commission propose un classement général des admis, ainsi qu'une liste complémentaire (si le nombre de dossiers le permet) pour l'UE optionnelle Biologie et SHS. Il n'y aura pas de classement si le nombre d'étudiants est inférieur au quota des places disponibles dans chaque option.

Pour les étudiants sur une liste complémentaire, un changement d'option est envisageable s'il reste des places sur l'autre option. Dans ce cas, l'université informe le ou les étudiants de la possibilité d'accéder à l'autre option.

Publication des résultats

Etape N°10

			Septembre	Février
Étape 10	Publication des résultats de la commission d'admission Information des résultats auprès des étudiants	Université > IFSI IFSI > étudiants	Environ début septembre	Environ début de la 2 ^{ème} semaine de février

⁹ Analyse de la cohérence de l'ensemble des dossiers basée sur le CV, lettre de motivation, acquisition des ECTS et avis motivés du référent pédagogique et du directeur d'IFSI

1. Les résultats du classement de la commission d'admission sont transmis par la scolarité à l'ensemble des IFSI ainsi qu'aux membres de chaque option par courriel.
2. Les étudiants seront informés de leur admission (ou de leur non admission) par un affichage effectué par l'IFSI.
3. Les étudiants admis à l'une des options confirment leur inscription au plus tard 2 jours après la date de publication des résultats en complétant le formulaire d'engagement (Annexe II). L'IFSI de l'étudiant, adresse, en un seul courriel, l'ensemble des formulaires d'engagement à la scolarité de l'UFR sur l'adresse générique.

Inscription universitaire à l'option Licence

Etape N°11

			Septembre	Février
Étape 11	Inscription à la licence Sciences infirmières	Étudiants > Université	11 septembre 2024	Entre le 17 et 18 février 2025
	<i>Proposer aux étudiants un document de synthèse et/ou un accompagnement sur l'environnement de collégium santé et de la manière d'utiliser BBB.</i>			

Début des enseignements

Etape N°12

			Septembre	Février
Étape 12	Début des enseignements	Université + IFIS + Étudiants	16 septembre 2024	24 février 2025

3.1. Contenu de la Licence parcours Sciences infirmières (L « Sci »)

Après le processus de sélection les étudiants sont répartis sur 2 UE optionnelles « Biologie » et « Sciences de l'Homme et de la Société » (SHS »).

Structure des UE optionnelles Biologie et Sciences de l'Homme et de la Société

Les modalités des enseignements sont organisées soit en format distanciel via une solution de visioconférence, afin de garantir une équité d'enseignement sur l'ensemble des 7 IFSI.

Le lundi matin, sur un créneau maximum de 4h30 de 08h à 12h30, est ciblé comme le temps de regroupement consacrée aux enseignements et temps de travail personnel des deux UE optionnelles. La programmation de ces regroupements pour les 2 UE optionnelles sera établie à l'année entre la scolarité et les responsables de chaque option et plafinié 2 mois avant le début des enseignements (juin pour les rentrées de septembre et décembre pour les rentrée de février).

Ces temps de regroupement seront considérés comme du temps de formation durant les stages et compris dans le volume horaire du stage. Les enseignements débuteront entre mi-septembre (dans l'idéal vers le 15) et la mi-octobre pour les promotions de septembre et entre mi-février (dans l'idéal vers le 15) à la mi-mars pour les promotions de février.

Compte tenu du volume horaire représenté par les enseignements du diplôme d'Etat, chaque UE de chacune des options aura un volume horaire global de 18h, réparti en 2/3 de présentiel via des cours sous un format de visioconférence et 1/3 de temps de travail personnel guidé.

La licence Sciences pour la Santé parcours sciences infirmières UE optionnelles Biologie et Sciences de l'Homme et de la Société est structurée ainsi pour chaque semestre :

- 24 ECTS en provenance des UE du diplôme d'Etat
- 6 ECTS en provenance des UE de la licence parcours sciences IDE

	S3	S4	S5	S6
ECTS				
ECTS licence parcours sciences IDE (par semestre)	6	6	6	6
ECTS Diplôme d'Etat	24	24	24	24
Total ECTS	30	30	30	30
Volume horaire par chaque semestre				
18h par UE (sauf UE DDRS à 10h)	36	36	36	36
Heures de cours	24	24	24	24
Travail personnel guidé	12	12	12	12

UE optionnelle Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

- **Responsable universitaire :** Joel Ladner
- **Enseignants chargés de la licence parcours Sciences infirmières :** Nadia Cherchem, Samantha Gouwy, Arkadiusz Kosélak-Maréchal et Sandrine Villemont

Les 9 matières au sein de l'UE d'enseignements¹⁰

Au sein de la licence parcours sciences infirmières, UE optionnelle SHS, 9 matières sont intégrées :

- 1 transversale sur la 2^{ème} année : Développement Durable et responsabilité sociétale
 - 8 réparties sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année (cf. tableau ci-dessous).
- Ps : La matière 01 « Epistémologie des sciences infirmières » est commune aux deux UE optionnelles.

¹⁰ A partir de la rentrée septembre 2024 de 1^{ère} année IFSI (entrée dans le parcours du semestre 3 en septembre 2025)

Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Matière 01 - Epistémologie des sciences infirmières <i>UE commune avec l'option BS</i>	Matière 03 - Méthodologie de recherche	Matière 05 - Méthodologie de recherche	Matière 07 - Communication scientifique en anglais
18h (12h cours et 6 Travail perso) 3 ECTS	18h 3 ECTS	18h 3 ECTS	18h 3 ECTS
Matière transversale (Sem 3 et 4) DDRS 10h 1 ECTS*			
Matière 02 - Processus interpersonnels	Matière 04 - L'Homme et son environnement	Matière 06 - Processus d'apprentissage et transmission des savoirs	Matière 08 - Ethique de la santé et de la recherche
18h 3 ECTS	18h 2 ECTS	18h 3 ECTS	18h 3 ECTS

Positionnement des cours

Les cours sont positionnés le lundi matin de 08h à 12h30. Les IFSI s'organisent pour libérer ce temps aux étudiants inscrits à la licence parcours sciences IDE (pendant les périodes de cours et aussi pendant les périodes de stages).

Planification des évaluations

Les évaluations sont planifiées, par les quatre enseignants chargés de l'option, en début de semestre et transmis par courriel et sur la plateforme universitaire aux étudiants, à la scolarité et au responsable universitaire de la licence parcours sciences infirmières.

UE Optionnelle Biologie

- **Responsable universitaire :** Moise Coeffier
- **Responsable représentant les IFSI :** Pascale Le Noret (Directrice de l'IFSI du CHU Rouen Normandie)

Les 9 matières au sein de l'UE d'enseignements

Au sein de la licence parcours sciences infirmières, UE optionnelle Biologie, 9 matières sont intégrées :

- 1 matière transnversale sur la 2^{ème} année : Développement Durable et responsabilité sociétale (ouverture des cours en S3-évaluation en début de S4 et session 2 en fin de S4)
 - 8 matières réparties sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année (cf. tableau ci-dessous).
- Ps : La matière 01 « Epistémologie des sciences infirmières » est commune aux deux UE optionnelles.

Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Matière 01 – Epistémologie des Sciences infirmières <i>UE commune avec l'option SHS</i> 18h (12h cours et 6 Travail perso) 3 ECTS	Matière 03 - Recherches bibliographiques-Projets tutorés 18h 3 ECTS	Matière 05 - Méthodologie en recherche 18h 3 ECTS	Matière 07 - Communications scientifiques en anglais 18h 3 ECTS
UE transversale (Sem 3 et 4) DDRS 10h 1 ECTS *			
Matière 02 – Approches expérimentales en recherche 18h 3 ECTS	Matière 04 - L'Homme et son environnement 18h 2 ECTS	Matière 06 - Prix Nobel-actualités scientifiques Et Grandes découvertes en santé 18h 3 ECTS	Matière 08 - Biologie Santé 18h 3 ECTS

Positionnement des cours

Les cours sont positionnés le lundi matin de 08h à 12h30. Les IFSI s'organisent pour libérer ce temps aux étudiants inscrits à la licence parcours sciences IDE (pendant les périodes de cours et aussi pendant les périodes de stages).

Planification des évaluations

Les évaluations sont planifiées, par les quatre enseignants chargés de l'option, en début de semestre et transmis par courriel et sur la plateforme universitaire aux étudiants, à la scolarité et au responsable universitaire de la licence parcours sciences infirmières.

Evolution à venir en lien avec la future réingénierie de la formation infirmière qui sera mise en place en septembre 2026

La future réingénierie de la formation infirmière va intégrer, dans son nouveau programme, la matière Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS).

De ce fait, la matière DDRS sera supprimée de la licence parcours sciences infirmières pour les étudiants qui entreront dans la formation dès septembre 2026 et qui choisiront ce parcours dès la L2 (dès septembre 2027).

Ainsi la matière 04 « l'homme et son environnement » sera crédité d'un nouvel ECTS pour un total de 3 ECTS.

UE optionnelle SHS

Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Matière 01 - Epistémologie des sciences infirmières <i>UE commune avec l'option BS</i> 18h (12h cours et 6 Travail perso) 3 ECTS	Matière 03 - Méthodologie de recherche 18h 3 ECTS	Matière 05 - Méthodologie de recherche 18h 3 ECTS	Matière 07 - Communication scientifique en anglais 18h 3 ECTS
Matière 02 - Processus interpersonnels 18h 3 ECTS	Matière 04 - L'Homme et son environnement 18h 3 ECTS	Matière 06 - Processus d'apprentissage et transmission des savoirs 18h 3 ECTS	Matière 08 - Ethique de la santé et de la recherche 18h 3 ECTS

UE optionnelle Biologie

Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Matière 01 – Epistémologie des Sciences infirmières <i>UE commune avec l'option SHS</i> 18h (12h cours et 6 Travail perso) 3 ECTS	Matière 03 - Recherches bibliographiques-Projets tutorés 18h 3 ECTS	Matière 05 - Méthodologie en recherche 18h 3 ECTS	Matière 07 - Communications scientifiques en anglais 18h 3 ECTS
Matière 02 – Approches expérimentales en recherche 18h 3 ECTS	Matière 04 - L'Homme et son environnement 18h 3 ECTS	Matière 06 - Prix Nobel-actualités scientifiques Et Grandes découvertes en santé 18h 3 ECTS	Matière 08 - Biologie Santé 18h 3 ECTS

3.2.Principes généraux de validation et de compensation d'année pour la licence parcours Sciences infirmières¹¹

Par semestre les ECTS sont réparties de la manière suivante : 24 ECTS pour les UE Diplôme d'Etat (24 ECTS qui correspondent à la validation des UE du D.E soit 30 ECTS) et 6 ECTS pour les UE Licence parcours sciences infirmières.

L'entrée « officielle » en Licence se fait à partir de la 2^{ème} année. Les 60 ECTS de la 1^{ère} année D.E sont utilisés pour valider la première année de licence.

	Note de la L1 D.E.	S3	S4	S5	S6	Validation de la licence
ECTS						
ECTS licence parcours sciences IDE (par UE optionnelle)		6	6	6	6	24
ECTS Diplôme d'Etat	60 ¹²	24	24	24	24	156
Total ECTS	60	30	30	30	30	180

- **Concernant les notes UE Diplôme d'Etat infirmier (coefficient 4)**
 - Si <30 ECTS en IFSI : attribution de 0/24 ECTS au semestre de licence parcours sciences infirmières
- **Concernant les notes des UE licence parcours sciences infirmières (coefficient 1)**
 - Si note <8 = 0 ECTS sans compensation possible avec une autre note. Une session 2 est dans ce cas nécessaire.
 - Si note ≥8 et <10 : possibilité de compensation avec l'autre note du semestre si la moyenne finale du semestre est ≥ 10
 - Une compensation est uniquement possible entre les semestres de la même année si : aucune note < 8 et si la moyenne des 2 semestres de la même année est ≥10.
 - ex 1: Semestre 3 à 11,8 et semestre 4 à 8,5 = 10,15. L'année est validée avec la compensation possible.

¹¹ Principes identiques pour la licence parcours soins infirmiers

¹² Le jury d'admission à la fin de la première année peut octroyer exceptionnellement une admission pour l'entrée en licence avec 58 ou 59 ECTS en fonction de la qualité du dossier.

- ex 2 : Semestre 3 à 10,50 et semestre 4 à 8,5 = 9,5. L'année n'est pas validée, nécessité du statut d'AJourné Autorisé à Composer (AJAC)¹³
- ex 3 : Semestre 3 à 13 et semestre 4 à 7,4 = 10,20. Malgré la compensation, l'année n'est pas validée, car une note < 8/ nécessité du statut d'AJAC.

▪ **Concernant la notation finale par année et finale : notes UE D.E et notes UE licence parcours sciences infirmières**

- Si le total d'ECTS en licence n'est pas à 30 ECTS (24+6), AJAC à la licence même si la moyenne générale est >10/20
- Il n'y a pas de compensation possible entre la moyenne des notes DE et la moyenne des notes licence parcours sciences infirmières.
- Il n'y a pas de compensation possible entre les années

Quelques exemples

	L1			Processus de sélection	L2			L3
	L1		Validation		L2		Validation	Idem L3
Semestres	1	2	L1		3	4	L2	
Note UE D.E	30	30	60		Si toutes UE validées 24 ECTS	Si toutes UE validées 24 ECTS	48 ECTS	
UE Licence Sci exemple N°1					Si 2 notes $\geq 10/20$ 6 ECTS	Si 2 notes $\geq 10/20$ 6 ECTS	Si moyenne $\geq 10/20$ 12 ECTS	
UE Licence Sci exemple N°2					Si une des 2 notes ≥ 8 et <10 mais que la moyenne ≥ 10 6 ECTS	Si une des 2 notes ≥ 8 et <10 mais que la moyenne ≥ 10 6 ECTS	Si moyenne $\geq 10/20$ 12 ECTS	
UE Licence Sci exemple N°3					Si une des 2 notes ≥ 8 et <10 mais que la moyenne < 10 ECTS en attente de compensation avec le semestre de la même année (AJAC)	Si une des 2 notes ≥ 8 et <10 mais que la moyenne < 10 ECTS en attente de compensation avec le semestre de la même année	Si moyenne ≥ 10 et si aucune note $< 8/20$ 12 ECTS	

¹³ Le statut d'AJAC (AJourné Autorisé à Composer) permet à l'étudiant inscrit en Licence de passer à l'année supérieure si et seulement si un seul semestre sur les deux est validé à 10 ou plus sur 20.

11/10/2025

					(AJAC)		
UE Licence Sci exemple N°4				Si une des 2 notes < 8	Si une des 2 notes < 8	Si une des notes >8 et même si la moyenne $\geq 10/20$	
				0 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	
Total ECTS	30	30	60	30	30	60	

Annexes

Annexe I : Dossier de candidature à la licence parcours Sciences infirmières – phase d’admissibilité

- Annexe II : contrat d’engagement à suivre la licence parcours soins et sciences (à compléter tous les ans en début de L2 et L3)

Dossier de candidature à la licence parcours Sciences infirmières
-Phase d'admissibilité-

Candidat : Nom – Prénom

Adresse mail universitaire :

UE Optionnelles : ☐ Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) ☐ Biologie

IFSI :
N° de dossier :
Dossier Complet ☐
Dossier incomplet ☐
Réservé à la Scolarité

Le candidat qui souhaite candidater doit informer son référent pédagogique par courriel et remettre un CV et une lettre de motivation dans les délais précisés par l'IFSI.

L'IFSI se chargera d'adresser par courriel au secrétariat pédagogique - Formations Paramédicales (Porte 307 / Tél. 02 35 14 83 76) secretariat.formparamed@univ-rouen.fr :

- 1- ☐ La fiche récapitulative des résultats des semestres 1 et 2 DE
- 2- ☐ Le CV de l'étudiant
- 3- ☐ La lettre de motivation de l'étudiant
- 4- ☐ Cette fiche « dossier de candidature » (annexe1)

Formateur réfèrent pédagogique	Avis motivé du formateur référent pédagogique concernant (<i>formation clinique, théorique et posture apprenante : assiduité – investissement – autonomie</i>) :	☐ Avis très favorable ☐ Avis favorable ☐ Avis réservé ☐ Avis défavorable				
	Remarques éventuelles sur les notes du semestre 1 et 2 :					
Avis du directeur de l'IFSI	Commentaire :	☐ Candidat admissible ☐ Candidat non admissible*				
<table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%;">Date : Nom du directeur :</td><td style="width: 50%;">Date : Nom du référent pédagogique de l'étudiant :</td></tr><tr><td>Signature :</td><td>Signature :</td></tr></table>			Date : Nom du directeur :	Date : Nom du référent pédagogique de l'étudiant :	Signature :	Signature :
Date : Nom du directeur :	Date : Nom du référent pédagogique de l'étudiant :					
Signature :	Signature :					

Ce document est à remplir par le référent pédagogique de l'étudiant et/ou le directeur de l'IFSI. Il ne doit pas être transmis à l'étudiant.

**Les formulaires des candidats non admissibles doivent être envoyés par l'IFSI du candidat par mail à
Mme Sandrine Villemont pour l'option SHS Sandrine.VILLEMONT@ch-lerouvray.fr
Mme Le Noret pour l'option BS Pascale.Le-Noret@chu-rouen.fr*

11/10/2025

ANNEXE II :

**Contrat d'engagement à suivre la licence parcours soins et sciences
(à compléter tous les ans en début de L2 et L3)**



☐ **Licence parcours Sciences infirmières**

Je soussigné-e..... n° étudiant :
Etudiant- e à l'IFSI.....

m'engage à suivre les cours et évaluations de

☐ L2

☐ Biologie

☐ L3

☐ SHS

Visa IFSI

A Le
Signature